



## **Appel à Manifestation d'Intérêt**

Création d'un baromètre Bien-être mental des personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou avec des troubles de l'audition.

## Table des matières

<b>Article 1 – Éléments de présentation.....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2 – Contexte.....</b>	<b>4</b>
<b>Article 3 – Ambition et objectifs .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 4 – Gouvernance .....</b>	<b>5</b>
<b>Article 5 – Population cible.....</b>	<b>6</b>
<b>Article 6 – Méthodologie.....</b>	<b>7</b>
1. Plan d'échantillonnage (sous réserve) .....	7
2. Construction du questionnaire .....	7
3. Analyses .....	8
4. Pré-test et validation du questionnaire .....	9
5. Gestion et traitement des données .....	9
6. Accessibilité .....	9
<b>Article 7 – Valorisation des résultats .....</b>	<b>10</b>
<b>Article 8 – Livrables.....</b>	<b>10</b>
<b>Article 9 – Modalités pratiques de l'AMI.....</b>	<b>11</b>
<b>Article 10 – Critères de sélection .....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe : Documentation – Etat de l'art .....</b>	<b>13</b>

## Article 1 – Éléments de présentation

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un baromètre national sur le bien-être mental des personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou présentant des troubles de l'audition.

Ce projet est porté par la Fondation Pour l'Audition (FPA) et l'équipe de la plateforme Surdités Info Service (animé et géré depuis janvier 2025 par la Fondation Pour l'Audition).

### **Les porteurs du projet**

#### **La Fondation Pour l'Audition**

La Fondation Pour l'Audition agit pour une meilleure santé auditive et pour favoriser l'inclusion dans la société des personnes sourdes, malentendantes ou vivant avec un trouble de l'audition, à chaque étape de la vie.

Sa mission est de faire converger la recherche fondamentale, clinique, en sciences humaines et sociales, et l'innovation en matière de prévention et d'accompagnement. Elle s'engage prioritairement pour garantir à chacun un accès équitable à l'éducation, aux soins, à la culture, à l'emploi, et aux conditions nécessaires pour bien vieillir.

Son ambition est de créer des synergies, agir collectivement dans le but de faire progresser la cause de l'audition et aider les personnes sourdes, malentendantes ou concernées par un trouble de l'audition à vivre pleinement dans notre société.

#### **La plateforme Surdités Info Service**

La plateforme Surdités Info Service a pour mission de délivrer en temps réel une information neutre et fiable aux publics concernés par les surdités ou les troubles de l'audition : parents apprenant la surdité de leur enfant, personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou concernées par toute forme de trouble auditif, personnes s'interrogeant sur leur audition, professionnels travaillant en lien avec ces publics, toute personne désirant s'informer sur ces sujets. La plateforme collecte, élabore et diffuse de l'information sur l'ensemble des thématiques concernant ces publics : financements des appareillages, apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF), démarches auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)... La plateforme a également pour mission d'orienter les personnes recherchant un accompagnement et/ou une prise en charge vers les structures adaptées.

La gouvernance de la plateforme Surdités Info Service associe différentes parties prenantes dont : l'État (Direction Générale de la Cohésion Sociale), ainsi que les associations et fédérations nationales représentatives des personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou concernées par toute forme de trouble auditif<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Associations/Fédérations : ACFOS, ALPC, ARDDS, Fédération ANPEDA, Association Nationale pour les Personnes Sourdaveugles, Fédération Nationale des Sourds de France, Fédération SurdiFrance, France Acouphènes, Génération Cochlée, Mouvement des sourds de France, Unanimes, UNAPEDA.

## Article 2 – Contexte

La dernière enquête de référence sur la santé des personnes sourdes et malentendantes, le Baromètre Santé Sourds et Malentendants (BSSM<sup>2</sup>), a été réalisée en 2011–2012 par l'Inpes (devenu Santé publique France<sup>3</sup>). Depuis cette date, peu d'enquêtes nationales ont menées sur ces publics<sup>4</sup>.

Or, plusieurs évolutions majeures rendent nécessaire une actualisation des données :

- La montée en visibilité des enjeux du bien-être mental, renforcée depuis la crise Covid ;
- L'évolution des parcours de vie, des conditions sociales et des formes d'exclusion vécues par les personnes concernées ;
- Une forte demande des acteurs associatifs et institutionnels pour disposer de données récentes, robustes et comparables, utiles au plaidoyer, à l'orientation des politiques publiques et à l'adaptation des pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, la plateforme Surdité Info Service et la Fondation Pour l'Audition souhaitent lancer un nouveau baromètre.

La détresse psychologique des personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de l'audition demeure largement invisibilisée, alors même qu'elle est présente tout au long des parcours de vie, souvent dès la jeunesse.

Cette détresse psychologique est étroitement liée à la méconnaissance de la population générale concernant ces publics, ainsi qu'aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne et professionnelle.

Il ne s'agit donc pas seulement d'un enjeu lié à l'audition, mais d'un ensemble de ruptures de lien social, de situations récurrentes de non-adaptation de la société et de regards peu bienveillants, qui ont un impact durable sur le bien-être mental.

## Article 3 – Ambition et objectifs

### **Ambition**

L'ambition de ce projet de baromètre est de produire des données fiables pour documenter cette réalité, de porter le sujet au plus haut niveau auprès des décideurs publics, des institutions et des

---

<sup>2</sup> Baromètre Santé Sourds et Malentendants (BSSM) 2011-2012, questionnaire, pages 253 à 276 : [Baromètre santé sourds et malentendants \(BSSM\) 2011/2012](#).

Document de synthèse du BSSM [La santé des personnes sourdes et malentendantes. Données issues de l'enquête Baromètre santé sourds et malentendants 2011/2012](#).

<sup>3</sup> Suite à la fusion de trois agences sanitaires et d'un groupement d'intérêt public : l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Éprus) et Addictions, drogues, alcool info service (Adalis)

<sup>4</sup> Cf. annexe pour l'état de l'art des enquêtes passées

médias, et de contribuer à des avancées concrètes en matière de politiques publiques et de pratiques professionnelles.

### **Objectifs**

- Mesurer le niveau, les déterminants et l'évolution du bien-être mental chez les personnes avec trouble de l'audition et les comparer avec la population générale.  
*NB. Un comparatif entre les sous-populations des publics visés sera considéré hors champ et non pertinent.*
- Identifier les déterminants actionnables (isolement, accessibilité, discrimination, travail/études, accès aux soins, ...) pour établir des recommandations pour les actions de plaidoyer.

Ce projet permettra de définir un cadre méthodologique robuste et reproductible pour de futures éditions du baromètre.

Dans ce contexte, la plateforme Surdités Info Service et la Fondation Pour l'Audition lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue d'identifier un consortium d'experts scientifiques capables de piloter le projet de baromètre.

Ce document présente des orientations non figées, susceptibles d'évoluer avec les propositions du consortium.

## **Article 4 – Gouvernance**

Le projet de baromètre est piloté par la plateforme Surdités Info Service et la Fondation Pour l'Audition, en lien étroit avec les différentes parties prenantes.

La plateforme Surdités Info Service et la Fondation Pour l'Audition assurent :

- Le pilotage stratégique du projet ;
- La coordination globale des parties prenantes ;
- Le suivi de l'avancement et le respect des objectifs du baromètre ;
- L'articulation entre production scientifique et enjeux de valorisation / plaidoyer.

### **Consortium**

Cet AMI vise à identifier des experts scientifiques en sciences humaines et sociales dont l'expertise couvre un ou plusieurs domaines détaillés ci-dessous, pour rejoindre un consortium :

- Bien-être mental ;
- Troubles de l'audition ;
- Epidémiologie ;
- Méthodologies d'enquête/baromètre, statistiques ;
- Recherche participative.

L'objectif est de structurer un consortium de dimension participative associant scientifiques et 3 à 4 associations représentatives du domaine<sup>5</sup>.

Le consortium, dont le responsable scientifique sera désigné de façon collégiale en son sein puis officialisé par la plateforme Surdités Info Service et la Fondation Pour l'Audition, aura pour missions principales :

- La construction du questionnaire dans le cadre méthodologique défini ;
- L'élaboration du cahier des charges afin de sélectionner les experts compétents de l'équipe projet pour déployer le sondage sur le terrain ;
- Le suivi régulier du travail de diffusion du baromètre, de collecte et d'analyse des données porté par l'équipe projet ainsi que la production des livrables associés ;
- Une analyse critique des résultats du baromètre ;
- L'élaboration de recommandations et des messages clés à destination des pouvoirs publics, des professionnels et des personnes concernées ;
- Et plus globalement, de garantir la qualité, la rigueur et la transparence de la démarche scientifique.

Les modalités précises de fonctionnement (rythme, formats, niveaux d'implication) seront définies par le consortium, en lien avec la plateforme Surdités Info Service et la Fondation Pour l'Audition, dans un cadre méthodologique clair et en respectant la confidentialité des échanges et des informations portées à connaissance de ses membres.

Des points réguliers seront organisés entre le responsable scientifique du consortium, la plateforme Surdités Info Service et la Fondation Pour l'Audition.

Des points d'étape trimestriels seront fait à l'ensemble des associations partenaires lors des réunions des instances de la plateforme Surdités Info Service. Ces sessions auront vocation à :

- Partager l'avancement du projet ;
- Présenter les choix méthodologiques structurants ;
- Recueillir des retours et contributions, sans se substituer au travail du consortium.

## Article 5 – Population cible

### **Critères généraux d'éligibilité**

Le baromètre s'adresse à des personnes répondant aux critères suivants :

- Âge : 15 ans et plus ;
- Genre : hommes / femmes ;
- Localisation géographique : France (métropole et territoires d'outre-mer – DROM-COM).

### **Répartition des publics**

L'échantillon devra garantir une représentation équilibrée des catégories de public présentant les troubles de l'audition suivants dont le diagnostic médical est confirmé :

---

<sup>5</sup> Parmi les associations/fédérations : ACFOS, ALPC, ARDDS, Fédération ANPEDA, ANPSA, Fédération Nationale des Sourds de France, Fédération SurdiFrance, France Acouphènes, Génération Cochlée, Mouvement des sourds de France, Unanimes, UNAPEDA.

- Surdit  ou malentendance : personnes sourdes et malentendantes (n s ou devenues malentendantes/sourdes), qu'elles communiquent en Langue des Signes Fran aise (LSF), soient et/ou oralisantes, et/ou appareill es/implant es<sup>6</sup> ... ;
- Acouph nes ;
- Hyperacousie.

Un focus particulier sera fait sur la cat gorie des personnes sourdaveugles.

## Article 6 – M thodologie

La m thodologie devra :

- Permettre une photographie fiable et repr sentative de l' tat du bien- tre mental des publics concern s ;
- S'appuyer, en partie, sur un socle de questions issues du BSSM 2011–2012 et d'autres enqu tes nationales pertinentes   destination de la population g n rale, afin de permettre des comparaisons temporelles ;
-  tre compatible avec les usages num riques actuels.

Le consortium s'accordera sur la r daction d'un protocole commun, dont les  l ments pr sent s ci-apr s constituent une base de travail indicative, non exhaustive et non restrictive, destin e    tre enrichie et affin e avec l' quipe projet.

### 1. **Plan d' chantillonnage** (sous r serve)

Le plan d' chantillonnage sera propos  par le consortium. A titre d'exemple, l' tude pourrait  tre bas e sur un  chantillonnage en population g n rale + sur- chantillonnage sur population de personnes concern es

- $n \approx 1\,000$  personnes en population g n rale + booster<sup>7</sup> population concern e pour atteindre  $n \approx 1\,000$  sur la cible ;
- Recrutement multi-source :
  - Panels en ligne + sur- chantillonnage
  - R seaux associatifs/partenaires (  encadrer pour  viter les biais)

Quotas classiques pris en compte : sexe,  ge (15–17, 18–24, 25–34, 35–49, 50–64, 65–80), taille d'agglom ration, r gion, CSP / niveau d' tudes.

### 2. **Construction du questionnaire**

Les grandes th matiques pr sent es ci-dessous refl tent les orientations souhait es par les parties prenantes. Elles constituent une base de travail indicative et non limitative, qui sera discut e et affin e par le consortium en fonction de ses comp tences, de ses questionnements propres et des choix m thodologiques qu'elle jugera pertinents.

---

<sup>6</sup> Sans pr cision sur le niveau de perte auditive (surdit  l g re, moyenne, s v re, profonde) et type de surdit  (sensorielle, perception, transmission...).

<sup>7</sup> Sur- chantillonnage d'un groupe sp cifique pour avoir assez de r pondants dans ce groupe et pouvoir l'analyser correctement.

- Données socio-démographiques de la population (âge, catégorie CSP, type de trouble de l'audition, situation familiale, situation professionnelle, environnement rural/urbain...);
- Données sur les dispositifs de compensation auditive (implant, appareil auditif, unilatéral, bilatéral, ou absence de dispositif) et niveau de satisfaction associé :
- Questionnaires de bien-être mental (temporalité : 15 jours précédents et/ou 12 mois)
  - o Bien-être mental (ex. WHO-5<sup>8</sup>)
  - o Symptômes anxieux/dépressifs (ex. PHQ-4<sup>9</sup>, ou PHQ-9<sup>10</sup>, GAD-7<sup>11</sup>)
  - o Détresse psychologique / stress perçu
- Isolement & participation sociale
  - o Fréquence de sorties / interactions
  - o Solitude perçue
- Discrimination/Stigmatisation ;
- Droits et prestations (AAH, PCH, forfait surdité, etc.) ;
- Formation/études ;
- Milieu professionnel ;
- Santé au travail ;
- Accès aux soins ;
- Handicap ;
- Médicaments psychotropes et psychothérapies ;
- Tabac, alcool, drogues, addictions ;
- Sources d'information et santé.

### 3. **Analyses**

#### a. **Indice synthétique et indicateurs**

Le baromètre s'appuiera sur un ensemble d'indicateurs clés permettant de mesurer les grandes dimensions du bien-être mental des personnes concernées :

- Niveau de bien-être général ;
- Niveau d'anxiété et de symptômes dépressifs ;
- Niveau d'isolement et de solitude perçue ;
- Niveau de détresse psychologique ;
- Niveau de bien-être en milieu professionnel ;
- Niveau de discrimination et de stigmatisation perçues.

Ces indicateurs seront exprimés sous forme de niveaux plutôt que de scores complexes, afin de faciliter la lecture et la communication des résultats.

Un indice synthétique global sera également produit, agréant ces différentes dimensions en un seul indicateur, afin de permettre un suivi dans le temps d'une édition à l'autre. Sa construction sera définie avec le consortium.

---

<sup>8</sup> <https://www.who.int/fr/publications/m/item/WHO-UCN-MSD-MHE-2024.01>

<sup>9</sup> <https://www.mcgill.ca/schoolofmedicine-learneraffairs/fr/fmpd/soutien-au-bien-etre/questionnaires-dautodepistage/anxiete-et-depression-phq-4>

<sup>10</sup> <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/PHQ9.pdf>

<sup>11</sup> <https://medfam.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/16/GAD-7-fran%C3%A7ais.pdf>

## **b. Stratification**

Le baromètre permettra une analyse stratifiée par âge, catégories socio-professionnelles, mode de communication, catégorie d'implantation (zone urbaine ou rurale). L'analyse portera sur les niveaux de bien-être altérés, en intégrant une dimension territoriale et sociale, notamment les inégalités d'accès aux soins et leur couverture selon les territoires.

Des analyses spécifiques devront être réalisées pour étudier les inégalités sociales de santé.

## **4. Pré-test et validation du questionnaire**

Avant déploiement, le questionnaire fera l'objet d'un pré-test et d'une phase de validation comprenant notamment :

- Des entretiens pour vérifier la compréhension des questions et estimer la durée de passation ;
- Un pilote quantitatif pour tester la cohérence des réponses et le taux d'abandon ;
- Des analyses de cohérence interne sur les indicateurs afin de garantir un suivi fiable d'une édition à l'autre.

## **5. Gestion et traitement des données**

Le baromètre portant sur des données subjectives relatives au bien-être mental, il n'entre pas dans le champ d'application de la loi Jardé. Le cadre réglementaire précis sera déterminé par le consortium en fonction du protocole retenu.

La collecte et le traitement des données devront néanmoins respecter le RGPD, notamment la sécurisation des données à caractère personnel et l'information des participants.

La Fondation Pour l'Audition assurera la promotion de l'étude, sera responsable du traitement des données et sera propriétaire des données collectées. La gestion des données sera déléguée au consortium de recherche qui aura la charge de gérer les dossiers réglementaires.

Une équipe projet, à laquelle la Fondation Pour l'Audition aura donné son autorisation, sera chargée du déploiement du questionnaire et de la collecte des données. Elle agira sous la responsabilité du consortium et pourra proposer des analyses entrant dans son champ de recherche propre.

La Fondation Pour l'Audition et la plateforme Surdités Info Service veilleront, en lien avec les parties prenantes concernées, à la bonne articulation du projet avec les exigences internes en matière de protection des données, compte tenu de la sensibilité du sujet.

## **6. Accessibilité**

L'accessibilité constitue un principe transversal du projet et une exigence centrale du baromètre, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre et sa diffusion.

Le baromètre devra être conçu de manière à garantir l'accès effectif des personnes sourdes, malentendantes ou présentant des troubles de l'audition, quels que soient leurs modes de communication et leurs situations.

L'accessibilité devra notamment être intégrée :

- Dans la conception du questionnaire ;
- Dans les modalités de passation (Enquête web + éventuellement téléphone/visioconférence) ;
- Dans les supports d'information et de restitution ;
- Dans la diffusion des résultats.

Pour cela, devra être prévu :

- Pour les échanges avec les différentes parties prenantes dont les représentants associatifs (une traduction en Langue des Signes Française (LSF), une transcription écrite (vélotypie)) ;
- Pour la passation du questionnaire : une traduction en Langue des Signes Française (LSF) des questions ;
- Pour les supports d'informations, de restitution et diffusion des résultats (une traduction en Langue des Signes Française (LSF), une transcription écrite (vélotypie ou sous-titrage si vidéo) ainsi qu'un codage en Langue Française Parlée Complétée (LfPC).

## Article 7 – Valorisation des résultats

Selon l'évolution du projet, les résultats et recommandations pourront être valorisés à travers, par exemple :

- Une restitution scientifique ;
- Une valorisation institutionnelle ;
- Une diffusion d'un plaidoyer ou d'une tribune ;
- Une communication grand public (diffusion sur les sites internet et réseaux sociaux de la Fondation Pour l'Audition et de la plateforme Surdités Info Service).

## Article 8 – Livrables

Les livrables attendus de la part du consortium comprennent :

- Une note méthodologique, décrivant les choix scientifiques et les modalités de mise en œuvre du baromètre ;
- Le questionnaire ;
- L'élaboration du cahier des charges afin de sélectionner un institut de sondage compétent ;
- Des rapports d'activité périodiques ;
- Un rapport final d'activité détaillant la méthodologie, les résultats et l'analyse des données et les recommandations du consortium ;
- Un jeu de données brutes anonymisées du baromètre qui seront publiées en libre accès par la plateforme Surdités Info Service et la Fondation Pour l'Audition ;
- Un tableau de bord interactif ;

- Une synthèse suivie de recommandations, chiffres et messages clés et principaux enseignements à destination des pouvoirs publics, des décideurs et institutions, des professionnels et des personnes concernées construits à partir des résultats du baromètre pour publication en accès libre.

La plateforme Surdités Info Service et la Fondation Pour l'Audition pourront solliciter des experts du consortium sur le contenu de supports de restitution et pour participer à des actions de valorisation (événement, communication, diffusion).

La plateforme Surdités Info Service et La Fondation Pour l'Audition assureront le pilotage, la communication, la diffusion et le portage du plaidoyer, en s'appuyant sur les livrables produits par le consortium.

## Article 9 – Modalités pratiques de l'AMI

### **Dossier de candidature**

Il comportera :

- Une lettre d'engagement du scientifique précisant sa contribution au projet ;
- Le CV du scientifique avec une liste de ses publications majeures ;
- Une synthèse présentant :
  - o La compréhension du besoin ;
  - o L'accompagnement proposé (étape par étape comprenant le temps dédié) ;
  - o Des recommandations éventuelles.
- Les références (et contacts éventuels) portant sur des problématiques proches des présentes.

### **Calendrier**

- Lancement de l'AMI : *Jun 2026*
- Date limite de dépôt des candidatures : *28 septembre 2026*
- Auditions des candidats<sup>12</sup> : *29 octobre 2026*
- Sélection et choix final des candidats : *novembre 2026*
- Réunion de kick off du consortium : *décembre 2026*

### **Contact**

Les éléments sont à transmettre par courriel sous format PDF à Pauline Descours, Responsable de la plateforme Surdités Info Service, à l'adresse e-mail suivante : [pauline.descours@pouurlaudition.org](mailto:pauline.descours@pouurlaudition.org)

---

<sup>12</sup> En présentiel ou par un échange téléphonique/visiophonique



## Article 10 – Critères de sélection

Les réponses à l'AMI seront expertisées par le comité de recherche en sciences humaines et sociales de la Fondation pour l'Audition<sup>13</sup>.

Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon leur :

- Qualité scientifique ;
- Pertinence méthodologique ;
- Faisabilité ;
- Prise en compte des enjeux d'accessibilité ;
- Dimension participative.

---

<sup>13</sup> Voir composition @ <https://www.fondationpourlaudition.org/nous-decouvrir/la-fondation-pour-laudition-602>

## Annexe : Documentation – Etat de l’art

### **Enquêtes et études à destination des personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou porteuses de troubles de l’audition**

- Enquête 2021 : Travail et Surdité, vécu des personnes sourdes ou malentendantes en emploi pendant la crise sanitaire : [Rapport-Restitution-Resultats-Enquete.pdf](#) – Enquête UNISDA
- [Enquête sur la prévention et l’accompagnement du mal-être des personnes sourdes, malentendantes ou devenues sourdes](#) – Enquête UNISDA
- Baromètre santé sourds et malentendants (BSSM) 2011/2012 : [Baromètre santé sourds et malentendants \(BSSM\) 2011/2012](#) - Enquête INPES

### **Enquêtes et sondages (santé mentale) auprès de la population générale**

- « Santé mentale : un état des lieux au regard de la situation financière, de l’orientation sexuelle et des discriminations subies », Drees
- [Prévalence des états anxieux chez les 18-85 ans : Résultats du Baromètre Santé publique France \(2017-2021\)](#)
- [Prévalence des pensées suicidaires et tentatives de suicide chez les 18-85 ans en France : résultats du Baromètre santé 2021](#)
- [Prévalence des épisodes dépressifs en France chez les 18-85 ans : résultats du Baromètre santé 2021](#)
- [« Les Français et la santé mentale » - Sondage Odaxa pour la Fondation PILEJE](#)
- [Représentations sur la santé mentale et les troubles psychiques – Enquête CoviPrev](#)
- [Conduites suicidaires : prévalences des pensées suicidaires et des tentatives de suicide. Baromètre de Santé publique France : résultats de l’édition 2024](#)
- [Résultats du Baromètre 2024 et campagne « À qui ressemble » : Santé publique France s’engage pour la santé mentale](#)
- [Représentations sur la santé mentale et les troubles psychiques - Résultats des vagues 24 à 35 de l’enquête CoviPrev](#)